

Réunion publique rue Hoche – 16/09/2019 –

Participants : environ 28 personnes

Elus Ville d'Ivry-Sur-Seine :

M Prat : Adjoint au Maire en charge de l'écologie urbaine et de la transition énergétique

Mme Zerner : Conseillère Municipale déléguée du quartier Petit-Ivry

Mme Bortoli : Responsable du service Etudes et Grands Travaux (EGT)

M. Fleifel : chargé d'opération (EGT)

M. Jules : chargé d'opération (EGT)

Introduction

Mme Zerner et M. Prat introduisent la réunion en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercient de leur présence.

M. Prat rappelle l'historique des projets ayant eu lieu dans le quartier, notamment liés aux travaux de la ZAC du plateau.

Mme Zerner souligne que les travaux de la rue Hoche et ceux du tramway T9 marquent la fin du cycle de travaux ayant lieu dans le quartier.

M. Prat termine en présentant Mme Bortoli, M. Fleifel et M. Jules, cadres de l'administration municipale à la Direction des Espaces Publics qui suivent notamment les travaux de la ZAC du Plateau et le projet de réaménagement de la rue Hoche, avant de céder la parole à M. Fleifel pour une présentation plus détaillée du projet.

Présentation du projet

Le projet est situé au cœur de plusieurs lieux emblématiques de la ville, bordé au nord par la Cité Pierre et Marie Curie, et l'école Makarenko, et à l'ouest par la ZAC du plateau et le Tramway T9.

Les travaux de la rue Hoche terminent un cycle de renouvellement urbain entamé par la ZAC du Plateau. Le quartier immédiat entourant la rue Hoche est délimité par quatre voies départementales, à savoir l'avenue de Verdun, la rue Pierre et Marie Curie, la rue Jean le Galleu et l'avenue Henri Barbusse. L'idée est, à terme, de créer une zone 30 à l'intérieur du rectangle délimité par ces voies départementales, avec une zone de rencontre au niveau de la place du général de Gaulle.

La réalisation de ces travaux est rendue nécessaire car l'aménagement actuel, fortement abîmé par les circulations des camions liés aux chantiers de la ZAC du plateau, ne répond plus aux usages d'aujourd'hui. Le dernier réaménagement datant d'il y a près de 50 ans. L'éclairage de la voie est particulièrement vétuste pour une rue d'une telle envergure, et les vitesses pratiquées par les véhicules sont relativement élevées.

Enfin, la rue Hoche a été inscrite par le CD94 dans son schéma départemental des itinéraires cyclables, dans le cadre de la réalisation d'une liaison Est-Ouest (Kremlin-Bicêtre/Vincennes). Aussi, deux projets d'aménagement de bandes cyclables ont été présentés au Collectif Local des Usagers de la Bicyclette en juin dernier, et c'est l'option choisie par eux qui est présentée ce jour.

Aussi, les objectifs du réaménagement, en vue d'améliorer l'état général de la voie sont :

- d'adapter la rue aux mobilités actives (notamment le vélo et la marche à pied) ;
- d'améliorer la qualité de la rue, en plantant des arbres et en élargissant les trottoirs ;
- de réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h et de sécuriser les traversées piétonnes en créant 3 passages surélevés ;
- d'améliorer l'éclairage nocturne de la rue, en le modernisant LED ;
- de créer de meilleures « relations » entre la rue Hoche et la cité Pierre et Marie Curie.

La rue Hoche se divise en deux (2) tronçons distincts.

Le premier tronçon, situé entre la rue Jean le Galleu et la rue Roger Buessard, est fortement contraint par la largeur entre les bâtis, qui varie autour de 11 m. La Ville souhaitant garder du stationnement sur ce tronçon, le gabarit de la voie reste inchangé. Les travaux vont consister en une reprise complète des revêtements de la chaussée, du stationnement et des trottoirs.

Un plateau surélevé sera créé au croisement avec la rue Gaston Picard, afin de sécuriser les traversées piétonnes aux abords de l'école Makarenko. Le trottoir le long de l'école sera élargi, afin d'en améliorer l'accès.

Enfin, un marquage au sol spécifique signalera aux automobilistes que les vélos seront dans la circulation générale.

Le second tronçon, situé entre la rue Roger Buessard et la place du général de Gaulle, a une largeur d'à peu près 20 m. Le trottoir côté ZAC du Plateau ayant déjà été aménagé dans le cadre de la ZAC, il ne sera pas repris. En revanche, le trottoir côté cité PMC sera refait.

En transformant le stationnement en bataille en stationnement longitudinal, cela permet d'intégrer une bande cyclable de part et d'autre de la chaussée et une plantation d'un alignement de 22 arbres, sous réserve de découverte de réseaux concessionnaire non connus à ce jour.

Un plateau surélevé sera créé au croisement avec la rue Olympe de Gouge et l'accès au parking des bâtiments 80, 90 et 100 de la cité PMC, afin de limiter les vitesses pratiquées par les véhicules, et de sécuriser une nouvelle traversée piétonne, permettant de relier plus rapidement l'avenue de Verdun (RD5).

Le coût total prévu de l'opération est de 1 430 000 €. Pour alléger ce montant, la Ville a obtenu des subventions auprès de trois partenaires :

- La Région Île-de-France, pour un montant de 622 646 €
- Le département du Val-de-Marne, pour un montant de 108 408 €
- Et le Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), pour un montant de 7 382,39 €

Le montant total des subventions obtenues est de 738 436,39 €. Le reste à charge pour la Ville est de 692 000 €.

La durée prévisionnelle des travaux, hors intempéries et cas de force majeure, est de 5 mois. Les travaux devant commencer début octobre 2019, ils prendront fin en février 2019.

Durant la totalité du chantier, la circulation automobile sera maintenue, et les cheminements piétonniers seront protégés. Il est à prévoir des suppressions de stationnement à l'avancée du chantier.

Le phasage prévisionnel du chantier est comme suit :

- 1^{ère} phase : réalisation des trottoirs et des stationnements côté cité PMC entre la place du général de Gaulle et la rue Roger Buessard. Durée estimée d'un mois et demi.
- 2^{ème} phase : réalisation du trottoir côté école Makarenko, entre la rue Roger Buessard et la rue Jean le Galleu. Durée estimée d'un mois.
- 3^{ème} phase : réalisation du trottoir côté ZAC du plateau, entre la rue Roger Buessard et la rue Jean le Galleu. Durée estimée d'un mois.
- 4^{ème} phase : réalisation des revêtements définitifs de la chaussée de la rue Hoche. Durant cette phase, la circulation automobile sera maintenue. Durée estimée d'un mois.

Débat :

Plusieurs questions sont posées par la salle, regroupées ici par thème :

Le stationnement sur l'ensemble du quartier :

Un point global est fait sur l'état du stationnement dans le quartier (cf. présentation jointe). Des comptages ont été réalisés en surface permettant de mesurer l'état du stationnement et son occupation à différentes heures du jour et de la soirée. Pour mémoire les espaces extérieurs de la cité PMC ainsi que ceux de la rue Hoche sont publics. Le stationnement y est règlementé par du stationnement payant de surface.

« Les habitants du lot 9 n'ont pas accès à leur parking, ils stationnent sur les places prévues pour la cité PMC. »

- Le parking du Lot 9 n'est pas encore accessible alors que les logements sont livrés ce qui reporte le stationnement de ces logements sur l'espace public et engendre une occupation supplémentaire non prévue.
- Ne connaissant pas le temps que prendra ce parking à être mis en service (problème de raccordement concessionnaire), Jeanne ZERNER a demandé aux services municipaux de se rapprocher des services de l'OPH pour permettre aux habitants de ces nouveaux logements de bénéficier d'un stationnement en sous-sol dans le parking public Général de Gaulle (sous Auchan) où de nombreuses places sont disponibles. Il est demandé à ce que puisse être étudié la pratique d'un tarif adapté au futur contrat de stationnement auquel devront souscrire les nouveaux locataires. Mme ZERNER invite donc les personnes concernées à se faire connaître auprès de l'OPH munis de la carte grise et attestation d'assurance de leur véhicule.

Pour information générale il est rappelé à tous et une communication particulière sur cela va être faite, qu'une heure de stationnement gratuite est proposée dans ce parking public.

Une habitante expose le fait que le parking situé sous le Lot 12 de la ZAC du Plateau n'est accessible que pour les logements en accession. Les logements en location n'y auraient pas accès. Hors réunion l'information a été prise.

- Sur les 135 places de parking du lot 12, 50 places sont alloués aux locatifs et 85 aux logements en accession, conformément à la réglementation du PLU en vigueur à l'époque

Une autre habitante regrette que le parking souterrain du lot 6 de la Zac du Plateau est sous dimensionné donc toujours plein. Elle signale des difficultés pour y trouver une place.

- Les services et les élus rappellent la réglementation en matière de stationnement qui a réduit le nombre de places au m² de logement en raison notamment de l'arrivée du Tram 9 : Le PLU indique 1 place de stationnement minimum pour 100 m² de surface habitable créé en accession, et 130 m² de surface habitable en social.

Le dépôt de bus RATP pose des difficultés de stationnement anarchique : les salariés venant à 2-roues stationnent leur véhicule rue PMC.

- L'information sera communiquée au service Déplacement Stationnement pour qu'un point soit refait avec le personnel de ce dépôt RATP, sachant que le dépôt RATP dispose de son propre parking.

Le projet de réaménagement de la rue Hoche

« Est-il possible d'avoir plus de places stationnement PMR, et mieux placées ? »

Le nombre de stationnement à destination des personnes en situation de handicap recommandé dans l'espace public est de 2 places sur 100 stationnements.

Aujourd'hui, il y a un stationnement à destination des personnes en situation de handicap place du général de Gaulle, et il est prévu de créer un stationnement en face de Makarenko au croisement de la rue Hoche et de la rue Jean Perrin. Il existe plusieurs emplacements dans la cité.

- La Ville va étudier la possibilité d'en implanter une autre et notamment dans la cité PMC.

« Le garage à l'angle du passage Hoche stationne ses véhicules clients sur les places de stationnement ville, ce qui réduit leur nombre disponible pour les habitants. »

Des réflexions sont en cours pour régler les stationnements liés à ce type d'activité. M. Prat rappelle que 80% du temps, les voitures restent stationnées, ce qui n'est pas normal.

- La pratique consistant à utiliser les cartes résident octroyées aux employés des commerces ou activités, et détournées pour faire stationner les véhicules client est déjà sanctionnée. En effet, l'immatriculation du véhicule doit être la même que celle affichée sur la carte.

Aménagement de la place du général de Gaulle et Olympe de Gouges :

Un certain nombre d'habitants déplorent l'aménagement de la place du général de Gaulle et demandent où en est la réflexion menée depuis un certain temps pour trouver des pistes d'amélioration notamment sur l'aménagement de la zone de rencontre.

- L'aménagement étudié consiste à passer la voie en sens unique. Il est en attente de validation budgétaire.

« Est-il possible d'envoyer les ASVP pour sanctionner le stationnement anarchique rue Olympe de Gouges ? »

La rue Olympe de Gouges partiellement ouverte mais non terminée pose un certain nombre de difficultés et notamment de stationnement anarchique

- Le service des ASVP va être sollicité pour sensibiliser les automobilistes à mieux respecter la manière de stationner
- Les travaux d'aménagement du 2^{ème} tronçon de cette nouvelle voie qui sera réglementée pour une circulation à 20km/h débuteront à partir du 1^{er} octobre pour une durée d'un mois.

Rue Gaston Picard :

« Comme les enfants habitant la ZAC du Plateau sont scolarisés à l'école Barbusse, beaucoup d'enfants passent par la rue Gaston Picard pour aller à l'école. Est-il possible d'installer des ralentisseurs, ou bien d'élargir les trottoirs ? »

Les ralentisseurs risquent de provoquer une gêne sonore aux riverains lors de passages de véhicules. Élargir les trottoirs signifie supprimer totalement le stationnement, car la rue Gaston Picard est particulièrement étroite. La dernière discussion datant de l'instauration du stationnement payant, en 2013, une nouvelle discussion devra être engagée avec les habitants de la rue Gaston Picard avant toute réalisation.

Déchets :

« Il y a de nombreux dépôts sauvages prêts des bornes d'apport volontaire. Qu'est-il prévu par la Ville pour régler ce problème ? »

La proximité d'Emmaüs pose la question de dépôt le week-end.

Les BAV peuvent fonctionner dans certains quartiers, mais pas partout. Est-il possible de comprendre pourquoi ?

- Jeanne ZERNER annonce la tenue d'un « atelier propreté » le 8 octobre prochain à partir de 19h à la maison de quartier du Petit-Ivry et propose que ces questions soient développées dans ce cadre.

Autre :

« Vous ne pouvez pas vous occuper que des espaces neufs et des nouveaux habitants, il faut également s'occuper des anciens. Qu'est-il prévu pour les espaces extérieurs de la cité PMC et notamment pour l'espace de parking au droit des n°80, 90, et 100 qui n'a pas bénéficié du réaménagement qui a lieu dans les années 90 ? »

- Cette demande sera étudiée dans le cadre du budget de l'enveloppe annuelle dédiée aux travaux de voirie qui nécessite chaque année des choix d'arbitrage entre plusieurs priorités sur l'ensemble de la Ville.

« Nous avons entendu dire que la Ville souhaitait mettre en sens unique la rue Raymond Lefèvre dans un sens Kremlin-Bicêtre/Ivry. Il nous semble plus opportun que le sens unique de circulation soit d'Ivry vers le Kremlin-Bicêtre. »

- La Ville confirme qu'aucun sens de circulation n'est encore privilégié au stade actuel. Des études sont en cours pour le déterminer en lien avec les communes limitrophes et en concertation avec les habitants, elles devraient aboutir en 2020.